

# Affectation dans un collège de l'enseignement public de l'HERAULT

---

## 1/ Admission en 6<sup>ème</sup>

### a) **Votre enfant est scolarisé en CM2 dans une école publique de l'Hérault.**

L'affectation sera traitée par l'application informatisée Affelnet 6<sup>ème</sup>. C'est le directeur de l'école où est actuellement scolarisé votre enfant qui va saisir la demande d'affectation et/ou de dérogation.

Les résultats seront communiqués par le collège d'affectation le 8 juin 2017.

*Pour toute question traitant de l'admission en 6ème : se référer à la [Note d'information](#).*

### b) **Votre enfant est scolarisé en CM2 dans une école privée sous contrat de l'Hérault.**

Il faut vous rapprocher du directeur de l'école dans laquelle est scolarisé votre enfant.

Les résultats seront communiqués par le collège d'affectation le 8 juin 2017.

### c) **Votre enfant est scolarisé dans un autre département**

Vous devez télécharger [les volets 1 et 2](#), les compléter et **les renvoyer par mail** à l'adresse suivante: [affectationcollege34@ac-montpellier.fr](mailto:affectationcollege34@ac-montpellier.fr) en joignant un justificatif de domicile **AVANT LE 05 MAI 2017**.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ.**

Les résultats seront communiqués par le collège d'affectation le 8 juin 2017.

### d) **Votre enfant est instruit à domicile ou scolarisé dans une école privée hors contrat**

Vous devez télécharger [les volets 1 et 2](#), les compléter et les renvoyer par mail à l'adresse suivante: [affectationcollege34@ac-montpellier.fr](mailto:affectationcollege34@ac-montpellier.fr) en joignant un justificatif de domicile **AVANT LE 05 MAI 2017** sous réserve que votre enfant ait réussi l'examen d'admission privé/public.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ.**

Les résultats seront communiqués par le collège d'affectation le 8 juin 2017.

**Pour toutes les demandes d'affectation en sixième qui n'auront pas pu être traitées avant fin mai** télécharger la [fiche d'affectation en collège](#), la compléter et la renvoyer à l'adresse suivante : [affectationcollege34@ac-montpellier.fr](mailto:affectationcollege34@ac-montpellier.fr)

Les résultats seront communiqués par téléphone par l'établissement d'affectation.

## 2/ Admission en 5<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>

- a) Si votre enfant reste dans le collège où il est actuellement scolarisé, son inscription pour l'année prochaine est gérée directement par le chef d'établissement.
- b) Si, à la suite d'un déménagement, vous souhaitez l'inscription de votre enfant dans son collège de secteur, vous prenez directement contact avec le chef d'établissement concerné. En cas de difficultés, télécharger la [fiche d'affectation en collège](#), la compléter et la renvoyer à l'adresse suivante : [affectationcollege34@ac-montpellier.fr](mailto:affectationcollege34@ac-montpellier.fr)

Les résultats seront communiqués par téléphone par l'établissement d'affectation.

- c) Si vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé dans un collège différent de celui de son secteur, vous devez télécharger un [dossier de demande de dérogation](#), à compléter et à renvoyer à l'adresse suivante: [affectationcollege34@ac-montpellier.fr](mailto:affectationcollege34@ac-montpellier.fr) **AVANT LE 19 MAI 2016.**

Les résultats seront notifiés par courrier par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale à partir du 20 juin 2017.